



Cahier des charges du Gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles Formation des cadres sportifs

Discipline :

Marche Nordique

Niveau :

Moniteur Sportif Initiateur incluant animateur en Marche Nordique

Organisme délégataire :

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.)

Version 1 avalisée en Commission Pédagogique le .././2019

*dans le présent cahier des charges, le masculin est employé à titre épiciène

ADEPS

.....

Opérateur de formation LBFA

.....



Table des matières

0	INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	6
1	Données administratives du cahier des charges.....	7
1.1	Informations concernant l'opérateur de formation.....	7
1.2	Introduction générale de la formation.....	7
1.3	Homologation et certification.....	9
2	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.....	10
2.1	Vocation pédagogique.....	10
2.1.1	Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique.....	11
2.1.1.1	Prérequis du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique.....	11
2.1.1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique.....	11
2.1.1.3	Public cible du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique.....	11
2.1.1.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique.....	11
2.1.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique	12
2.1.2	Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique.....	12
2.1.2.1	Prérequis du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique.....	12
2.1.2.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique.....	12
2.1.2.3	Public cible du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique.....	13
2.1.2.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique.....	13
2.1.2.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique	13
3	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	14
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation MSIni Marche nordique (incluant Animateur)	14
3.2	Informations à fournir par l'opérateur de formation.....	14
3.3	Durée théorique pour chaque niveau de qualification.....	15
3.4	Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	16
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat.....	16
3.6	Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	16
3.7	Droit de rétractation.....	17
3.8	Protection des données personnelles.....	17
3.9	Modalités diverses.....	18
3.10	Prérequis à l'homologation/à la certification des brevets MS Animateur et MS Initiateur en Marche Nordique.....	19



4	REFERENTIEL DE « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	20
4.1	Modules spécifiques aux formations d'Animateur Sportif en Marche nordique.....	22
4.1.1	CS 0.1.1_Cursus de formation LBFA-ADEPS.....	23
4.1.2	CS 0.1.2_Marche nordique et code de la route.....	26
4.1.3	CS 0.1.3_Marche nordique et code forestier.....	29
4.1.4	CS 0.2.1_Gestion de groupe en randonnée.....	34
4.1.5	CS 0.2.2_Les échauffements en marche nordique.....	38
4.1.6	CS 0.2.3_Retour au calme et stretching.....	41
4.1.7	CS 0.3.1_Les fondamentaux techniques de la marche nordique.....	45
4.1.8	CS 0.3.2_Orientation et repérage en marche nordique.....	48
4.1.9	CS 0.4.1_Prévention et sécurité en MN.....	52
4.1.10	CS 0.5.1_Charte « nordique ».....	57
4.2	Modules spécifiques à la formation de Moniteur Sportif Initiateur en marche nordique.....	60
4.2.1	CS 1.2.1_Méthodologie et gestion de groupe.....	61
4.2.2	CS 1.2.2_Séances et cycles d'initiation.....	65
4.2.3	CS 1.2.3_Stage didactique.....	69
4.2.4	CS 1.3.1_Fondamentaux techniques : la boîte à outils du MSIn en MN.....	74
4.2.5	CS 1.3.2_Anatomie et physiologie spécifiques à la MN.....	77
4.2.6	CS 1.3.3_Techniques particulières en MN.....	81
4.3	Tableaux synthèses « charge théorique de travail » pour les candidats MS Animateur & MS Initiateur.....	84
4.4	Tableaux synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus Moniteur Sportif Animateur & Moniteur Sportif Initiateur.....	85
4.5	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation.....	86
5	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.....	88
5.1	Présentation du stage.....	88
5.2	Dossier de stage.....	88
5.2.1	Signalétiques.....	89
5.2.2	Cahier/Carnet de stage.....	89
5.2.3	Rapport de stage.....	89
5.3	Règles concernant les Maîtres de stage.....	90
5.4	Acceptation potentielle des Maîtres de stage.....	90



5.5 Endroits et niveaux de stage.....	90
5.6 Evaluation du stage et du carnet de stage.....	90
6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D’EVALUATION.....	91
6.1 Délai d’organisation des évaluations.....	91
6.2 Conditions d’accès aux évaluations et conséquences d’un non-respect.....	91
6.2.1 Présences au cours.....	92
6.2.2 Autres modalités.....	92
6.2.3 Publicité des accès aux évaluations.....	92
6.3 Publicité des modalités lors d’absences aux évaluations.....	92
6.4 Nombre de sessions d’évaluation.....	93
6.5 Constitution du Jury d’évaluation.....	93
6.6 Décisions et délibérations du jury d’évaluation.....	94
6.7 Motivation du résultat de la délibération.....	94
6.8 Procédure de communication des résultats auprès de l’ADEPS.....	95
6.9 Procédure de communication des résultats aux candidats.....	95
6.10 Recours et procédures.....	96
7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D’EQUIVALENCES DE DIPLÔMES.....	97
7.1 Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	98
7.1.1 Base / recevabilité de la demande de VAF :.....	98
7.1.2 Eléments à présenter pour une VAF :.....	98
7.2 Valorisation des Acquis d’Expériences (VAE).....	101
7.2.1 Base de la demande / recevabilité de VAE :.....	101
7.2.2 Eléments à présenter pour une VAE :.....	101
7.3 Entretien de VAFE.....	102
7.4 Frais de procédure de VAFE.....	102
7.5 Procédures administratives VAFE.....	103
7.5.1 Où envoyer le dossier VAFE ? :.....	103
7.5.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	103
7.5.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	103
7.6 Analyse concernant la demande de VAFE.....	103
7.7 Décisions concernant la demande de VAFE.....	104
7.8 Valorisations d’anciennes formations spécifiques ADEPS.....	104
7.8.1 Cours généraux :.....	104
7.8.2 Cours spécifiques:.....	104



7.9 Tableau synthèse complet des procédures VAFE.....	106
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS.....	107
8.1 Prérequis à l’homologation / à la certification.....	107



1 INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« ***fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° Les champs de compétences;**
- 2° Les modalités d'organisation;**
- 3° Le programme et le contenu;**
- 4° Les conditions d'accès;**
- 5° Les modalités de l'évaluation;**
- 6° Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;**
- 7° Les conditions de dispenses de modules de formation;**
- 8° Les modalités de l'homologation des brevets.**

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

- se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
- indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
- développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.



Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

2 Données administratives du cahier des charges

1.1 Informations concernant l'opérateur de formation

L'opérateur :

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.) a.s.b.l

✉ Avenue de Marathon 119/D
1020 BRUXELLES

Thibaut Duval (coordonnateur des formations LBFA)
✉ thibaut.duval.formations.lbfa@gmail.com

Frédérique Deroubaix (secrétariat)
✉ f.deroubaix@skynet.be

☎ 02/474 72 02

L'A.D.E.P.S. :

Fédération Wallonie Bruxelles

Direction Générale du Sport

Cellule formation des cadres sportifs

✉ Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Valéry Gérard
✉ adepts.coursgenraux@cfwb.be

☎ 02/413 20 76
Fax 02/413 29 10

Le conseiller pédagogique :

Serge Moreaux
✉ serge.moreaux@skynet.be

☎ 0477/24 63 23



1.2 Introduction générale de la formation

La réforme mise en place en 2012 vise à obtenir une meilleure reconnaissance et crédibilité des métiers du Sport à travers la formation fédérale. Elle intègre le Cadre Européen de Certification (CEC)

Types de formations :

1. Moniteur Sportif Initiateur (M.S. Ini) – incluant M.S. Animateur (M.S. Ani)
2. Moniteur Sportif Educateur (M.S. Edu)
3. Moniteur Sportif Entraîneur (M.S. Train)

Depuis le début des années 2000, la marche nordique a pris son essor sous nos contrées et ne cesse de se développer.

Des clubs ont vu le jour et le nombre de pratiquants ne cesse d'évoluer positivement.

Il devenait donc primordial de donner reconnaissance officielle et certifiée aux personnes qui encadrent les participants au sein de ces clubs.

Ce cahier des charges d'application pour les formations d'Animateur et de Moniteur Sportif Initiateur Marche Nordique pour les années 2019 et après, constitue donc le référentiel de formation qui permettra d'aboutir à la certification de ces deux brevets.

La formation d'Animateur en Marche Nordique constitue une partie de la formation M.S. Initiateur en Marche Nordique qui doit être suivie au préalable de celle-ci.

Concrètement, trois possibilités s'offrent aux futurs candidats :

1. Formation Animateur Marche Nordique

Le candidat a la possibilité de s'inscrire aux modules constituant ce brevet. L'évaluation est formative sur la pratique de terrain.

2. Formation MS Initiateur Marche Nordique en 2 étapes

Dans un premier temps, le candidat a la possibilité de passer le brevet d'Animateur Marche Nordique. Dans un second temps, il pourra s'inscrire à la formation MS Initiateur Marche Nordique (en étant exempté des modules déjà suivi en Animateur). Le candidat présentera une évaluation complète avant d'obtenir son brevet.

3. Formation MS Initiateur Marche Nordique en 1 étape

Le candidat ne possédant pas le brevet Animateur peut s'inscrire à la formation MS Initiateur, où il suivra l'entièreté de la formation (y compris les modules communs avec Animateur Marche Nordique).

La **formation Animateur Marche Nordique** a été mise sur pied en 2019 au sein de la LBFA. Elle est destinée aux personnes qui veulent prendre en charge un groupe dans un club ou une section de marche nordique, dans le cadre de randonnées. L'animateur n'est pas chargé d'enseigner la technique, mais il a suffisamment de bases pour identifier, au besoin, les erreurs techniques des pratiquants.

Cette formation s'inscrit dans le cursus de formation de l'ADEPS, comme la première porte d'entrée dans l'encadrement de marcheurs, tous âges confondus. La formation est sanctionnée par un brevet reconnu et délivré par l'Adeps.



Cette formation est à vocation d'animation (avec quelques notions pédagogiques). Le Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique est toujours accompagné d'un responsable pédagogique (MS Initiateur).

La **formation Moniteur Sportif Initiateur Marche Nordique** (MS Ini) est essentiellement, à vocation pédagogique. Elle est destinée aux candidats désireux d'initier aux techniques de marche Nordique et d'encadrer les marcheurs en club ou section de marche nordique dans le cadre de randonnées

Le candidat doit avoir suivi les cours spécifiques d'animateur en Marche Nordique et avoir réussi les cours généraux MS Initiateur avant la formation spécifique.

Le module sécuritaire doit être réussi avant, pendant ou après les cours spécifiques marche nordique.

1.3 Homologation et certification

Les brevets d'Animateur et Moniteur Sportif Initiateur sont homologués/certifiés, et donc reconnus, par la Fédération Wallonie-Bruxelles au terme du cursus complet.

Pour le niveau MS Initiateur, la réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

Pour les formations de moniteurs en marche nordique, la validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Animateur ou Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation MS Initiateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- *Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)*
- *Les cours spécifiques*
- *Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation*

3 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 novembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).



La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

1.4 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :	Animer à la pratique sportive
-------------------------------------	--------------------------------------

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	--

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- De prérequis : compétences préalables à la formation
- Du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser les connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) de façon intégrée.
- Du public cible : public à charge du cadre sportif
- Du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques) :

- Thématique 1 Cadre Institutionnel et législatif
- Thématique 2 Didactique et méthodologie
- Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 Ethique et déontologie

1.4.1 Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

1.4.1.1 Prérequis du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

Le candidat Animateur doit :

- Être âgé de 18 ans dans l'année de la formation
- Être en ordre d'affiliation et d'assurance à la LBFA ou dans une Fédération d'athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue
- Avoir suivi une initiation complète et pratiqué la marche nordique de façon régulière (3 à 4h00/semaine) pendant minimum six mois (soit +/- 70 heures) au sein d'un club reconnu par la LBFA ou faire valoir un niveau de pratique identique via le dossier VAFE

1.4.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

Soutien à l'encadrement des marcheurs sous la supervision d'un responsable de club et/ou d'un moniteur sportif diplômé.

- Animer et motiver à la pratique de la marche nordique ;
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu
 - Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur
 - Fidéliser à l'activité marche nordique sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
- Encadrer en toute sécurité les groupes de marcheurs lors des activités balades et randonnées sur tout terrain non alpin, non glaciaire et non avalancheux en période hivernale, et ce, dans des conditions techniques et atmosphériques normales *. *Autrement dit, tout terrain situé au-delà de la limite forestière naturelle, tant en altitude qu'en latitude, est hors compétence du MS Animateur en marche nordique, sauf formation complémentaire et spécifique.

1.4.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

- Marcheurs de tout âge, non sujet à des pathologies spécifiques sujettes à un suivi médical particulier
- Pratiquants « loisir » novices et débutants
- Sportifs à la recherche de découvertes d'activités physiques et sportives

1.4.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

- L'Animateur en Marche Nordique aura reçu les premières notions de l'encadrement spécifique à la marche nordique. Il faut voir sa fonction comme étant un soutien ou un guide à l'encadrement des marcheurs lors de randonnées.
- Clubs (équipes structurées, écoles de sports,...)
- Programmes Adeps d'animation sportive
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée,...)
- Communes (centres sportifs locaux, activités de quartier, plaine sportive,...)



1.4.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

- Il agit sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches
- Il agit avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

1.4.2 Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

1.4.2.1 Prérequis du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

Le candidat Moniteur Sportif Initiateur doit :

- Etre âgé d'au moins 18 ans au début de la formation
- Etre en ordre d'affiliation et d'assurance à la LBFA ou dans une Fédération d'athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue
- Avoir le brevet d'Animateur en Marche Nordique
- Avoir réussi les cours généraux de l'ADEPS ou en être dispensé pour le niveau Moniteur Sportif Initiateur
- Avoir suivi une initiation complète et pratiqué la marche nordique de façon régulière (3 à 4h00/semaine) pendant minimum un an (+/- 120 heures) au sein d'un club reconnu par la LBFA ou faire valoir un niveau de pratique identique via le dossier VAFE
- Réussir le test technique défini en annexe

1.4.2.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

- Faire découvrir et diversifier l'activité marche nordique chez les marcheurs en privilégiant l'approche ludique et multiforme ;
- Animer et motiver à la pratique de la marche nordique ;
- Développer les habiletés motrices générales ;
- Développer les habiletés motrices spécifiques ;
- Fidéliser à l'activité ;
- Pouvoir restituer et enseigner les fondamentaux techniques de la pratique ;
- S'intégrer dans une équipe d'enseignants et/ou de dirigeants ;
- Encadrer en toute sécurité les groupes de marcheurs lors des activités balades et randonnées sur tout terrain non alpin, non glaciaire et non avalancheux en période hivernale, et ce, dans des conditions techniques et atmosphériques normales *.
*Autrement dit, tout terrain situé au-delà de la limite forestière naturelle, tant en altitude qu'en latitude, est hors compétence du MS Initiateur en marche nordique, sauf formation complémentaire et spécifique.



1.4.2.3 Public cible du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

- Marcheurs de tout âge non sujet à des pathologies spécifiques exigeant un suivi médical particulier
- Pratiquants « loisir » novices et débutants.
- Sportifs en phase de formation de base.

1.4.2.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

Le Moniteur Sportif Initiateur aura les connaissances pour enseigner les bases techniques fondamentales nécessaires à la pratique d'une marche nordique de qualité et mettra en application les données et informations reçues en stage de formation. Il pourra intervenir dans toute action relevant du domaine de la sensibilisation (démonstrations, découvertes, initiations) et capable d'utiliser toutes les formes d'apprentissage.

- Dans les clubs (école d'athlétisme, etc.) ;
- Dans les programmes ADEPS d'animation et de découverte de marche nordique ;
- Dans les associations sportives diverses ;
- Dans les communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.) ;
- Lors de journées « découvertes », organisées par les communes, les provinces, les écoles ou les clubs.

Sauf formation complémentaire et spécifique, le Moniteur Sportif Initiateur en marche nordique ne sont pas habilités à encadrer des marcheurs ou groupes de marcheurs souffrant de pathologie spécifique sujettes à un suivi médical particulier.

Sauf formation complémentaire et spécifique, le Moniteur Sportif Initiateur n'a pas les compétences requises pour encadrer ou guider des randonneurs en basse, moyenne ou haute montagne.

1.4.2.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

Le moniteur sportif initiateur possède les compétences qui lui permettent, de :

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail, notamment :
 - D'encadrer des marcheurs lors de randonnées
 - D'initier des candidats à la marche nordique
 - De perfectionner la technique des marcheurs nordiques



4 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

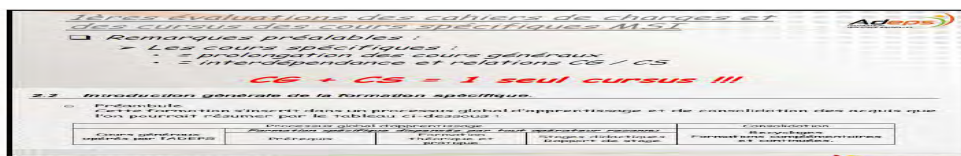
1.5 Schéma de base d'organisation de la formation MSIn Marche nordique (incluant Animateur)

La formation Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique est organisée en modules distincts. Les candidats doivent d'abord réussir ou être dispensés des modules de cours spécifiques à la formation d'Animateur.

Ils doivent ensuite réussir ou être dispensé des cours généraux Adeps de MS Initiateur pour accéder aux modules spécifiques MS Initiateur en marche nordique.

Au terme de la réussite des évaluations, du stage obligatoire et de la participation (ou dispense) au module « 1ers soins en milieu sportif », les candidats sont admis à l'homologation.

- Programmation des sessions, tant pour les niveaux MS Animateur que MS Initiateur :
 - o une session minimum est organisée chaque année ;
 - o l'ouverture de celle-ci se fera pour un minimum de 8 candidats ;
 - o sauf dérogation, la formation comprendra un maximum de 20 candidats ;
 - o le cas échéant, en cas de forte demande, l'opérateur peut toujours organiser un dédoublement de la formation.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées sur le site de l'opérateur de formation : www.lbfa.be sous l'onglet « formations ».
- Les candidats étant obligatoirement affiliés à la LBFA sont couverts par l'assurance de la fédération, en cas d'accident sportif survenant lors de la formation. Lors de leurs stages, ils bénéficient de cette même assurance ainsi que de la couverture RC souscrite par la fédération.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation



1.6 Informations à fournir par l'opérateur de formation

Formation de Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique / Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

Un minimum de 8 candidats est nécessaire pour organiser une formation.

Tant pour la formation de MS Animateur que pour la formation de MS Initiateur en marche nordique, les critères d'accès sont identiques.

- Critères d'accès à la formation :
 - o Le candidat doit être âgé de 18 ans dans l'année de la formation;

- Le candidat ne peut être sous l'effet d'une suspension émise par sa fédération ;
- Le candidat doit être en ordre d'affiliation dans un club de la LBFA ou dans une Fédération d'athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue
- Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription en ligne.
- La date limite d'inscription est fixée au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Il est possible qu'en cas de forte affluence, les inscriptions à la formation soient clôturées prématurément et ce pour garantir la qualité de cette formation. Les candidatures sont retenues au prorata de l'ordre d'arrivée.
- L'inscription sera définitive, lorsque le candidat aura satisfait aux différents critères d'accès et payer les droits d'inscriptions à la formation (par versement bancaire sur le compte de l'opérateur de formation).
- Les candidats viendront avec une tenue sportive adaptée à la pratique de la marche nordique et avec leurs propres bâtons, pour l'ensemble de la formation.

1.7 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

Formation animateur en Marche Nordique

La durée théorique de la formation est de **21h00** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable.

La durée théorique des évaluations est de **2h00**. Celles-ci sont intégrées au sein de la formation.

Un tableau détaillant cette charge de travail est présenté à la section 4.

Le diplôme d'animateur en marche nordique ne sera délivré qu'après :

- participation à minimum 80 % des modules de cours spécifiques,
- réussite des évaluations,
- participation au module sécuritaire (voir 4.10).

Formation moniteur sportif initiateur en Marche Nordique

La durée théorique de la formation est de **26h30** en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable.

La durée théorique des évaluations est de **2h00**.

La charge théorique de travail en non présentiel est estimée en moyenne (suivant les candidats) à **31h00**.

La charge théorique de travail totale, présentiel

Un tableau détaillant cette charge de travail est présenté à la section 4

Le diplôme de moniteur sportif initiateur en Marche Nordique ne sera délivré qu'après :

- réussite des cours généraux du niveau visé (= prérequis !),
- participation à minimum 80 % des modules de cours spécifiques,
- réussite des évaluations spécifiques,
- réussite du stage didactique.

1.8 Test préliminaire ou probatoire à la formation

Formation Animateur en Marche Nordique

Il n'y a aucun test préliminaire à la formation.

Formation Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

Un test technique est exigé. Celui-ci a pour but que le candidat démontre, lors d'un test programmé ou par vidéo, sa maîtrise des bases techniques fondamentales de la MN.

Critères d'exécution à respecter :

- Marche synchronisée (coordination croisée)
- Maintien droit (posture)
- Pose du bâton oblique (angle de 55° à 65 °)
- Attraper-relâcher du bâton synchronisé
- Amplitude de poussée sur le bâton au-delà des hanches
- Amplitude du pas adaptée
- Aisance/décontraction dans le mouvement (tronc, rythme,...)

Cinq critères sur les sept doivent être parfaitement acquis.

Le test consiste à parcourir en marche nordique, un carré de 15 x 15 mètres, de façon à avoir une vision correcte de la technique du marcheur : de face, de dos, de côté et en diagonale.

1.9 Documents administratifs à fournir par le candidat

Formation Moniteur Sportif Animateur en Marche Nordique

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Preuve d'affiliation à une Fédération d'Athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue si le candidat n'est pas membre de la LBFA.
- Copie de sa carte d'identité
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscriptions et d'homologation (sur demande).

Formation Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Preuve d'affiliation à une Fédération d'Athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue si le candidat n'est pas membre de la LBFA.
- Copie de sa carte d'identité
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscriptions et d'homologation (sur demande).
- Preuve de la réussite ou de l'équivalence du niveau Animateur en Marche Nordique
- Preuve de réussite ou de dispense des Cours Généraux Moniteur Sportif Initiateur.

1.10 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à l'information des sessions de formation se fera via le site internet de la LBFA www.lbfa.be sous l'onglet formations.

- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet www.lbfa.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Les procédures d'inscription sont explicitées sur le site internet www.lbfa.be ou par tout autre opérateur officiellement reconnu par l'AG sport.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception, un mail de confirmation de la demande est envoyé automatiquement.
- Un mail d'officialisation est envoyé aux candidats en ordre de paiement des droits d'inscription.
- Un mail de « rappel » est envoyé aux candidats qui ne sont pas en ordre de paiement.
- L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- Dans la semaine qui précède le 1er cours, un mail d'invitation, mentionnant toutes les informations sur l'organisation, est envoyé aux candidats.

1.11 Droit de rétractation

- Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours AVANT la date du 1er cours.
- La légitimité du motif de remboursement est appréciée par la LBFA.
- La LBFA se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux.
- Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.
- Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut nullement s'envisager lorsque la date des 7 jours avant la date du 1er cours est atteinte.
- Le droit d'inscription lui sera remboursé dans les 30 jours ouvrables après la date du 1er cours.

1.12 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.



- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : christel.durant@skynet.be
- Lien utile : <https://www.lbfa.be/web/sites/default/files//fichier/rgpd.pdf>

1.13 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MS Animateur ou MS Initiateur. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - o Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - o Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - o Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.
- L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles* et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

*Voir « Charte - Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

1 Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

2 Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

3 Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.



1.14 Prérequis à l'homologation/à la certification des brevets MS Animateur et MS Initiateur en Marche Nordique

Le module de formation qui traite des aspects sécuritaires et préventifs constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Animateur ou Initiateur en Marche Nordique par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement pour le module « une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Les informations se trouvent sur le site ADEPS en cliquant sur ce lien direct : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

Cela concerne tant les MS Animateurs en marche nordique que les MS Initiateurs en marche nordique.

5 REFERENTIEL DE « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction,...), l'opérateur de formation,... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les cours spécifiques « Moniteur Sportif Animateur et Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique » sont constituées de modules qui traitent des 5 thématiques spécifiques.

En fonction du Cadre Européen des Certifications (CEC) qui sera la base pour tout le cursus de formation, le cahier des charges fait apparaître la charge de travail théorique pour le candidat.

Les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.



Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
CS 0.1.1 Cursus de formation LBFA-Adeps (0h30)	CS 0.2.1 Gestion de groupe en randonnée (1h45)	CS 0.3.1 Les fondamentaux techniques de la MN (4h15)	CS 0.4.1 Prévention et sécurité en MN (2h45)	CS 0.5.1 Charte « nordique » (1h30)
CS 0.1.2 Marche nordique et Code de la route (1h45)	CS 0.2.2 Les échauffements en marche nordique (2h45)	CS 0.3.2 Orientation et repérage en MN (3h15)		
CS 0.1.3 Marche nordique et Code forestier (1h45)	CS 0.2.3 Retour au calme et stretching (2h45)		CG 1.4 Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif (8h00)	
CG 1.1.1 Ma formation de cadre sportif	CG 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 1.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 1.4.1 Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 1.5.1 Règles de bonne conduite d'un cadre sportif à vocation pédagogique
CG 1.1.2 Statut social et fiscal du cadre sportif	CG 1.2.2 Mon action avant, pendant et après la séance	CG 1.3.2 Un support à l'activité physique : « La machine humaine »		
CG 1.1.3 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 1.2.3 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 1.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation du « HandiSport »		
	CS 1.2.1 Méthodologie et gestion de groupe (3h45)	CG 1.3.4 Recommandations de base pour une bonne pratique		
	CS 1.2.2 Séances et cycles d'initiation (2h45)	CS 1.3.1 Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn en MN (6h00)		
	CS 1.2.3 Stage didactique (11h00)	CS 1.3.2 Anatomie et physiologie appliquées à la MN (2h45)		
		CS 1.3.3 Techniques particulières en MN (2h15)		

Légende (heures en présentiel)	
	Modules spécifiques MS Animateur (11h00)
	Module spécifique 1ers soins
	Modules cours généraux MSIn Adeps
	Modules spécifiques MSIn

Rem : les heures reprises dans ce tableau sont exclusivement celles comptabilisées en présentiel.

Les modules sont détaillés sous la forme de fiche ECTS aux pages suivantes.

1.15 Modules spécifiques aux formations d'Animateur Sportif en Marche nordique

Thématique 1 : cadre institutionnel et législatif

Objectif de la thématique 1

Cette thématique a pour objectif essentiel de sensibiliser les futurs animateurs et MS initiateurs au cadre administratif et légal dans lequel ils évoluent et encadrent des personnes.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 10 %

Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:

- CS 0.1.1_Cursus de formation LBFA-Adeps
- CS 0.1.2_Marche nordique et Code de la route
- CS 0.1.3_Marche nordique et Code forestier



1.15.1 CS 0.1.1_Cursus de formation LBFA-ADEPS

Résumé

Cette unité de formation présente les étapes du cursus de formation pour les cadres sportifs. Ce module explique comment sont articulés les métiers du sport et les liens entre l'Administration Générale du Sport (ADEPS) et l'opérateur de formation pour la Marche Nordique, la LBFA.

Concepts / mots-clés

Cadre sportif
Cadre institutionnel
Adeps
LBFA
Cursus marche nordique

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître et comprendre l'organisation du sport en FWB et au sein de la LBFA		X		
Se situer dans le cadre institutionnel régissant les formations de cadre en marche nordique et pouvoir établir son parcours de formation.		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					0h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h00
<i>Temps total en présentiel</i>					0h30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	0	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0	Autre :	0	Autre :	0

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	O	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	O	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	O
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	O	Autre :	O	Autre :	O

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	O	Classe inversée	O
Outils « digital learning »	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-dirigés)	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mise en situation avec public cible	O	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : vidéo	O

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	O	Dossiers, portfolio,...	O
Vidéos, clips, podcasts,...	O	Autre : quizz en ligne	O	Autre :	O

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	V	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués, envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type « LMS »	V
Autre	O	Autre	O	Autre	O

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	O	SF techniques	O	SF tactiques	O	SF tactico-techniques	O
SF didactiques	O	SF méthodologiques	O	SF pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

• **Mode :**

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mises en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Pas d'évaluation pour ce module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 1 : 0 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats.

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

1.15.2 CS 0.1.2_Marche nordique et code de la route

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de rappeler au candidat MS Animateur les règles relatives au code de la route pour les piétons, de jour comme de nuit, et en particulier lors des déplacements en groupe et de les conscientiser au respect strict de ces règles dans un cadre législatif et sécuritaire.

Concepts / mots-clés

Code de la route

Piétons

Déplacements sur la voie publique

Législation & sécurité

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Se déplacer en sécurité et dans le respect du code de la route sur la VP			X	
Faire respecter ces règles par les randonneurs		X		
Veiller à la sécurité des randonneurs sur la voie publique			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.4.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

					<i>Temps total de présence en formation</i>	1h30
					<i>Temps total de présence en évaluation</i>	0h15
					<i>Temps total en présentiel</i>	1h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	01h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	0	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,...	0	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0h15	
Se soumettre aux examens pratiques,...	0	Autre :	0	Autre :	0	

					<i>Temps total en non présentiel</i>	0h30
--	--	--	--	--	--------------------------------------	-------------



S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0h30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	V	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	0	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	V

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	V
Pratique s/terrain	0	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 1 : 50 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance



1.15.3 CS 0.1.3_Marche nordique et code forestier

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de rappeler au candidat MS Animateur les règles relatives au code forestier et aux déplacements, en toute sécurité, en groupe en milieu forestier.

Concepts / mots-clés

Code forestier
Balisage en forêt
Chasse

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les règles relatives au déplacement des randonneurs en milieu forestier			X	
Faire respecter ces règles par les randonneurs		X		
Connaître les règles et signalétiques relatives aux interdictions d'accès aux bois et forêts (chasse, déboisement,...)			X	
Se déplacer en toute sécurité en milieu forestier		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.4.1	**
		CS 0.5.1	*

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					1h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					1h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	1h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	0	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0h15
Se soumettre aux examens pratiques,...		Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0h30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	0	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	V
Pratique s/terrain	0	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 1 : 50 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur : pas de nombre maximal de candidats.

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance



Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Objectif de la thématique 2

L'objectif de cette thématique est de fixer les bases qui permettront d'encadrer au mieux les pratiquants lors de leur activité marche nordique : prise en charge, échauffement et retour au calme.

Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 35 %

Nombre de modules de cours de la thématique « Didactique et méthodologie » : 3

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Didactique et méthodologie » :

- CS 0.2.1_Gestion de groupe en randonnée
- CS 0.2.2_Les échauffements en marche nordique
- CS 0.2.3_Retour au calme et stretching



1.15.4 CS 0.2.1_Gestion de groupe en randonnée

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de structurer la prise en charge d'un groupe lors d'une randonnée : accueil et briefing du groupe, échauffement, encadrement lors de la randonnée et retour au calme/stretching.

Concepts / mots-clés

Encadrement & sécurité

Echauffement

Retour au calme

Stretching

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Encadrer en toute sécurité un groupe de randonneurs			x	
Connaitre les outils de gestion de groupe		x		
Adapter la randonnée au niveau technique et physique des randonneurs			x	
Assurer un échauffement et un retour au calme « basiques »		x		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.1.2	*
		CS 0.1.3	*
		CS 0.2.2	**
		CS 0.2.3	**
		CS 0.4.1	*

Volumes horaires et charge théorique de travail

				<i>Temps total de présence en formation</i>	1h30
				<i>Temps total de présence en évaluation</i>	0h15
				<i>Temps total en présentiel</i>	1h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h15	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	1h15	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...		Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...		Se soumettre aux examens théoriques –	

Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :		Autre :	
--	-------------	---------------	--	---------------	--

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h15
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0h15	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre :	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

- **Mode de diffusion**

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Formant électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation**

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

- **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	V
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

-

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 2 : 40 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats.

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
AESI/Bac ou AESS/Master en Education physique	
Tout brevet d'encadrant sportif reconnu Adeps ou instance étatique de l'UE	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 1 spécialisation MN	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.15.5 CS 0.2.2_ Les échauffements en marche nordique

Résumé

Ce module de formation a pour objectif d'apprendre au candidat MS Animateur à rechercher et créer des exercices variés d'échauffement lors de randonnées ou séances d'initiation.

Il lui permettra également de structurer ceux-ci de façon adaptative en fonction de la randonnée ou de l'objectif de la séance d'initiation (technique, type de terrain, météo,...).

Concepts / mots-clés

Echauffement

Adaptabilité

Variétés et variations d'exercice

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Structurer une séance d'échauffement de quelques minutes avec des exercices variés et adaptés à un objectif défini.			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.2.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	2h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :		Autre :	

<i>emps total en non présentiel</i>					0h45
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0h45	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types	V	Autre :	0	Autre :	0



travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)					
---	--	--	--	--	--

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	0	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	V	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...		Autre : quizz en ligne		Autre :	

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre		Autre		Autre	

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	0	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	V

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	

• **Mode :**

QCM		Questions ouvertes		Etudes de cas / mises en situation	
Démonstrations	V	Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :		Autre :		Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 3 : 30 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
AESI/Bac ou AESS/Master en Education physique	
Tout brevet d'encadrant sportif reconnu Adeps ou instance étatique de l'UE	Minimum 3 ans
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 1 spécialisation MN	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.15.6 CS 0.2.3_Retour au calme et stretching

Résumé

Ce module de formation a pour objectif d'apprendre au candidat MS Animateur à rechercher et créer des exercices variés d'étirement et/ou de retour au calme à pratiquer au terme des randonnées ou des séances d'initiation.

Il lui permettra également de structurer ceux-ci de façon adaptative en fonction de la randonnée qui a été faite ou de l'objectif spécifique à la séance d'initiation (niveau d'intensité, groupes musculaires spécifiques,...)

Concepts / mots-clés

Retour au calme

Stretching

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Structurer un retour au calme ou une séance de stretching de quelques minutes avec des exercices variés et adaptés à un objectif défini.			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.2.1	*

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	2h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h45
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0h45	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	0	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mise en situation avec public cible	V	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques		SF méthodologiques	V	SF pédagogiques		SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale		Ecrite	
Pratique s/terrain	V	Autre :	

• **Mode :**

QCM		Questions ouvertes		Etudes de cas / mises en situation	
Démonstrations	V	Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :		Autre :		Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 2 : 30 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
AESI/Bac ou AESS/Master en Education physique	
Tout brevet d'encadrant sportif reconnu Adeps ou instance étatique de l'UE	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 1 spécialisation MN	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	



Thématique 3 : facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive

Objectif de la thématique 3

L'objectif de cette thématique est double : rappeler à l'Animateur les bases techniques fondamentales nécessaires à une bonne pratique de la marche nordique et lui permettre de préparer au mieux ses circuits de randonnée.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive » dans le cursus de formation : 35 %

Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive » : 2

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive»:

- CS 0.3.1_ Les fondamentaux techniques de la marche nordique
- CS 0.3.2_ Orientation et repérage en MN

1.15.7 CS 0.3.1_ Les fondamentaux techniques de la marche nordique

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de revoir les bases techniques de la marche nordique, apprises lors de l'initiation club, afin que l'animateur, bien qu'il ne soit pas amené à enseigner de la technique, puisse rester un « modèle observable » pour les marcheurs lors de randonnées et, au besoin, qu'il puisse apporter quelques corrections fondamentales à ceux-ci.

Concepts / mots-clés

Technique MN

Observation/Correction

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Maîtrise minimale de la technique (selon critères prédéfinis)			X	
Conscientisation d'auto-perfectionnement potentiel		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					4h00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					4h15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	1h00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	3h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...		Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					1h30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des	1h30	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle		Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	



activités en présentiel					
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)		Autre :		Autre :	

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral		Interactif / interdépendant / Participatif		Classe inversée	
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	V

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	0	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...		Autre : quizz en ligne		Autre :	

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre		Autre		Autre	

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances		SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques		SF méthodologiques		SF pédagogiques		SE / Attitudes	

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale		Ecrite	
Pratique s/terrain	V	Autre :	

• **Mode :**

QCM		Questions ouvertes		Etudes de cas / mises en situation	
Démonstrations	V	Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :		Autre :		Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 3 : 40 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats.

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 1 spécialisation MN	
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.15.8 CS 0.3.2_Orientation et repérage en marche nordique

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de donner au MS Animateur les outils nécessaires pour qu'il puisse s'orienter et se repérer facilement en milieu naturel et urbain, et par là-même organiser et encadrer des groupes en toute sécurité lors de randonnées.

Concepts / mots-clés

Orientation
Lecture de cartes
GPS
Reconnaissance terrain

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Utiliser les outils d'orientation utiles en randonnée			X	
Reconnaître et préparer les terrains de randonnée			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.2.1	*
		CS 0.4.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

				<i>Temps total de présence en formation</i>	3h00
				<i>Temps total de présence en évaluation</i>	0h15
				<i>Temps total en présentiel</i>	3h15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	1h00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	2h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :	0	Autre :	0

<i>Temps total en non présentiel</i>					1h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	1h00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral		Interactif / interdépendant / Participatif		Classe inversée	
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	V

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques		SF méthodologiques		SF pédagogiques		SE / Attitudes	

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale		Ecrite	V
Pratique s/terrain		Autre :	

• **Mode :**

QCM		Questions ouvertes		Etudes de cas / mises en situation	V
Démonstrations		Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :		Autre :		Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 3 : 60 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats.

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Objectif de la thématique 4

Cette thématique a pour objectif de permettre à l'Animateur de parcourir des circuits de randonnée préétablis en toute sécurité pour les accompagnants.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 20 %

Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1

Identification des modules de cours de la thématique 1 «Aspects sécuritaires et préventifs » :

- CS 0.4.1_Prévention et sécurité en MN



1.15.9 CS 0.4.1_Prévention et sécurité en MN

Résumé

Ce module a pour objectif de conscientiser le candidat MS Animateur aux aspects sécuritaires et préventifs liés à la pratique de la marche nordique, et à la particularité qu'elle se déroule en milieu extérieur, à savoir : la préparation à la pratique, le matériel, l'équipement vestimentaire, les conditions météo et les dangers potentiels de la pratique,....

Concepts / mots-clés

Sécurité et prévention
Préparation à la pratique
Matériel et équipement
Divertissement actif

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Pratiquer et faire pratiquer en toute sécurité son activité			X	
Préparer son activité selon les codes et règles en vigueur			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.1.2	**
		CS 0.1.3	**



Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	1h00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	1h30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	V
Se soumettre aux examens pratiques,...	V	Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h45
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0h45	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	V	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	0	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	

- **Mode de diffusion**

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre		Autre		Autre	

Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation**

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques		SF méthodologiques		SF pédagogiques		SE / Attitudes	

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale		Ecrite	V
Pratique s/terrain		Autre :	

- **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mises en situation	
Démonstrations		Dossier / portfolio		Cahier de travail / d'exercices	
Autre :		Autre :		Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 20 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 4 : 100 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance



Thématique 5 : Cadre éthique et déontologie

Objectif de la thématique

L'objectif de cette thématique est d'élaborer une charte évolutive liée à l'activité marche nordique.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre éthique et déontologique » dans le cursus de formation : 0 %

Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre éthique et déontologique » : 1

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre éthique et déontologique » :

- CS 0.5.1_Charte « nordique »



1.15.10 CS 0.5.1_Charte « nordique »

Résumé

Ce module, au travers d'une charte, a pour objectif de définir le réseau dans son activité, sa composition, ses objectifs, son organisation et les modalités de participation et d'adhésion de ses membres. Cette charte, évolutive, conscientisera le candidat MS Animateur au comportement et bonnes relations à avoir au sein de leur fédération, de leur club, entre marcheurs et clubs, par rapport à l'environnement et aux autres utilisateurs de celui-ci.

Concepts / mots-clés

Charte

Réseau et activités

Membres

Relations inter-membres, clubs, fédération,...

Environnement

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Défendre, appliquer et faire appliquer cette charte lors de ses activités personnelles ou d'encadrement en marche nordique.	X			
Concevoir et faire évoluer la charte	X			

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.1.3	*

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					1h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h00
<i>Temps total en présentiel</i>					1h30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	1h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	V	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0	Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					0h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :		Autre :	

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	0	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..		Autre : quizz en ligne		Autre :	

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre		Autre		Autre	

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	0	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	0	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	0	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

Pas d'évaluation pour ce module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 5 dans le cursus : 0 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 5 : 0 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance

1.16 Modules spécifiques à la formation de Moniteur Sportif Initiateur en marche nordique

Thématique 2 : Didactique et Méthodologie

Objectif de la thématique

L'objectif de cette thématique est de donner au MS Initiateur les outils didactiques et méthodologiques lui permettant d'assurer efficacement ses séances d'initiation et d'apprentissage.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 15%

Nombre de modules de cours de la thématique 1 «Didactique et méthodologie » : 3

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Didactique et méthodologie » :

- CS 1.2.1_Méthodologie et gestion de groupe
- CS 1.2.2_séances et cycle d'initiation
- CS 1.2.3_Stage didactique



1.16.1 CS 1.2.1_Méthodologie et gestion de groupe

Résumé

Cette unité de formation a pour objectif de mettre à disposition du candidat MS Initiateur des outils didactico-méthodologiques pratiques afin qu'il puisse encadrer efficacement les groupes sous sa responsabilité et les faire progresser au mieux dans leur apprentissage.

Concepts / mots-clés

Didactique
Méthodologie
Apprentissage
Séance d'initiation
Cycle d'initiation
Public cible
Attitude « type »

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Exploiter au mieux ces outils lors de la préparation de ses séances et cycles d'initiation, ainsi que lors de son stage didactique, notamment en démontrant qu'il peut adapter opportunément ces séances en fonction du public et du niveau rencontrés.			X	
Se placer correctement pour démontrer les exercices, visualiser et corriger le groupe.				X
S'exprimer de façon audible et judicieuse pour la bonne compréhension de tous			X	
Adopter une attitude bienveillante vis-à-vis du public cible			X	

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
CG 1.2.1	**	CS 0.2.1	**
CG 1.2.2	**		
CG 1.2.3	*		

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					3h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					3h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de	1h30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0

		didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...			
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	1h30	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :	0	Autre :	0

<i>Temps total en non présentiel</i>					6h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	2h00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	2h00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	2h00	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	V	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- **Supports**

• **Type de support de cours**

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• **Mode de diffusion**

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation**

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques	V	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques		SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	V	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0



- **Critères d'évaluation :**
- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 60 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 2 : 25 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.16.2 CS 1.2.2_Séances et cycles d'initiation

Résumé

Ce module a pour objectif d'aider les participants à préparer leurs séances et cycles d'initiation : objectif(s), contenu, méthodologie et didactique.

Concepts / mots-clés

Séance d'initiation

Cycle d'initiation

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Selon un fil conducteur défini par les formateurs, concevoir les séances et cycles d'initiation à donner, notamment lors du stage imposé.				X
Intégrer les exercices techniques clés dans ce fil conducteur			X	
		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
CG 1.2.2	*	CS 0.3.1	**
		CS 1.2.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h45	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	1h15	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0h30	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					1h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	1h00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	V	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- *Champs d'évaluation*

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	V	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- *Type d'évaluation :*

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- *Forme d'évaluation :*

• *Contexte :*

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

• *Mode :*

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	V
Démonstrations	V	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- *Critères d'évaluation :*

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 60 %
- Pondération du module 4 dans la thématique 2 : 25 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.16.3 CS 1.2.3_Stage didactique

Résumé

Ce module a pour objectifs :

- d'une part d'aider le candidat à préparer son stage en structurant les différentes séances à donner en lui exposant les modalités d'organisation et de participation au stage ;
- d'autre part, supervisé par un maître de stage, le mettre en situation pratique avec un groupe dans le cadre d'un cycle d'initiation complet

Concepts / mots-clés

Stage

Modalités d'organisation

Préparation de séances

Maître de stage

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Préparer « sur papier » ses séances d'initiation et être techniquement prêt pour les donner.				X
Faire un choix judicieux des exercices proposés et adapter la méthodologie et la didactique aux objectifs des séances données.			X	
Gérer son groupe avec empathie			X	
Respecter les directives du maître de stage				X

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
CG 1.2.1	**	CS 0.1.3	*
CG 1.2.2	**	CS 0.2.2	**
CG 1.2.3	*	CS 0.2.2	**
CG 1.3.1	*	CS 0.2.3	**
CG 1.3.2	*	CS 0.3.1	**
CG 1.3.4	*	CS 1.2.1	**
CG 1.4.1	*	CS 1.2.2	**
		CS 1.3.1	**
		CS 1.3.2	*
		CS 1.3.3	*

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>	11h00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>	0h00
<i>Temps total en présentiel</i>	11h00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	1h00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	0	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	0	Autre : encadrer un groupe en formation	10h00	Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					15h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	15h00	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	0	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	V	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

- **Mode de diffusion**

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation**

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	V	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

- **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	V
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- L'évaluation est formative
- Le carnet de stage servira de base d'évaluation

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 60 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 2 : 50 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats pour la théorie

1 maître de stage pour maximum 3 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



Thématique 3 : facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Objectif de la thématique

L'objectif de cette thématique est de fixer les fondamentaux techniques chez le MS Initiateur afin qu'il puisse les exploiter adéquatement lors de ses séances et lui donner les connaissances anatomo-physiologiques utiles à la bonne réalisation de ceux-ci.

Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive » » dans le cursus de formation : 15%

Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive » » dans le cursus de formation : 3

Identification des modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance sportive » » dans le cursus de formation :

- CS 1.3.1_Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn en MN
- CS 1.3.2_Anatomie et physiologie appliquée à la MN
- CS 1.3.3_Techniques particulières en MN



1.16.4 CS 1.3.1_Fondamentaux techniques : la boîte à outils du MSIn en MN

Résumé

Ce module a pour objectif de revoir et corriger tous les exercices de base à maîtriser dans le cadre d'une initiation à la marche nordique, afin que le candidat puisse se constituer une « boîte à outils » pratique et exécuter des démonstrations correctes.

Concepts / mots-clés

Exercices de base en MN

Boîte à outils

Démonstrations

Corrections individuelles

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Reproduire, expliquer et démontrer des exercices clés à donner lors d'une initiation, et ce en fonction d'objectifs spécifiés par le formateur ou le maître de stage				X
Corriger les fautes techniques les plus courantes observables chez un débutant				X

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 0.3.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

				<i>Temps total de présence en formation</i>	5h00
				<i>Temps total de présence en évaluation</i>	1h00
				<i>Temps total en présentiel</i>	6h00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	030	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	2h30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	2h00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	0
Se soumettre aux examens pratiques,...	1h00	Autre :	0	Autre :	0

<i>Temps total en non présentiel</i>					5h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	2h00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	1h00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	2h00	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	V	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,..	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques		SF tactico-techniques	
SF didactiques		SF méthodologiques		SF pédagogiques		SE / Attitudes	

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	V	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 5 : 50 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet d'animateur sportif Enéosport – Niveau 2 spécialisation MN	
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.16.5 CS 1.3.2_Anatomie et physiologie spécifiques à la MN

Résumé

Ce module a pour objectif, dans le continuum des CG 3.1.2, d'étudier et comprendre essentiellement le fonctionnement des systèmes locomoteur et cardio-respiratoire lors des activités marche nordique.

Une attention particulière sera accordée à la spécificité des mouvements et leur implication anatomique, ainsi qu'au travail de l'endurance et de la souplesse. Les bienfaits globaux de l'activité seront soulignés.

Concepts / mots-clés

Systèmes locomoteur et cardio-respiratoire

Endurance

Souplesse

Bienfaits de la MN

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître et comprendre le fonctionnement des systèmes anatomiques impliqués spécifiquement dans la marche nordique et les exercices s'y rapportant			X	
Mettre en évidence l'impact de ce qu'il enseigne et ses effets sur le corps humain.			X	
Connaître et démontrer les bienfaits de l'activité		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
CG 1.3.2	**	CS 0.2.1	*
CG 1.3.4	**		

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h30
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h45
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	2h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	V	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	V
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :		Autre :	

<i>Temps total en non présentiel</i>					3h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	3h00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	0	Autre :	0	Autre :	0

Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	0	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	0
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- **Supports**

• **Type de support de cours**

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

- **Mode de diffusion**

Exposé « tableau », projection,...sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique,...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation**

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	0	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	0	SF méthodologiques	0	SF pédagogiques	0	SE / Attitudes	0

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	V
Pratique s/terrain	0	Autre :	0

- **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	0	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 3 : 30 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Etre détenteur d'un brevet Adeps à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	



1.16.6 CS 1.3.3_Techniques particulières en MN

Résumé

Ce module a pour objectif de faire découvrir au candidat ou le perfectionner dans des techniques et approches méthodologiques particulières en marche nordique : franchissements d'obstacles, sauts & multi bonds, renforcement musculaire, côtes et descentes, rythme et échauffement en musique.

Concepts / mots-clés

Approches particulières de la MN

Variations d'apprentissage

Résultats d'acquis d'apprentissage / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Reproduire, expliquer et démontrer ces techniques particulières		X		
Les intégrer dans une juste mesure lors de séances d'initiation.		X		

Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens	Code module CS	Liens
		CS 1.3.1	**

Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					2h00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					0h15
<i>Temps total en présentiel</i>					2h15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...),...	0h30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,...	1h00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	0
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	0h30	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types,...	0	Se soumettre aux examens théoriques –	V
Se soumettre aux examens pratiques,...	0h15	Autre :	0	Autre :	0
<i>Temps total en non présentiel</i>					1h00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	0h30	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	0h30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	0
Produire / finaliser tous types	0	Autre :	0	Autre :	0



travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)					
---	--	--	--	--	--

Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie

Magistral	V	Interactif / interdépendant / Participatif	V	Classe inversée	0
Outils « digital learning »	0	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	0	Ateliers (semi-dirigés)	V
Micro-enseignement entre candidats	0	Mise en situation avec public cible	0	Autre : séance Q-R	V
Auto-formation, recherches personnelles	0	Documentations/expériences personnelles	0	Autre : vidéo	0

- Supports

• Type de support de cours

Syllabus classique	V	PréAO : ppt, prezi, keynote, scenari,...	V	Cahier formaté d'exercices	0
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,...	0	Dossiers, portfolio,...	0
Vidéos, clips, podcasts,...	0	Autre : quizz en ligne	0	Autre :	0

• Mode de diffusion

Exposé « tableau », projection, ... sans support	0	Format « papier »	V	Format électronique, digital, numérique, ...	0
Distribués, envoyés	V	A télécharger	0	Plateforme type « LMS »	0
Autre	0	Autre	0	Autre	0

Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation

Savoirs/connaissances	V	SF techniques	V	SF tactiques	0	SF tactico-techniques	0
SF didactiques	V	SF méthodologiques	V	SF pédagogiques	V	SE / Attitudes	0

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation :**

• **Contexte :**

Orale	0	Ecrite	0
Pratique s/terrain	V	Autre :	0

• **Mode :**

QCM	0	Questions ouvertes	0	Etudes de cas / mises en situation	0
Démonstrations	V	Dossier / portfolio	0	Cahier de travail / d'exercices	0
Autre :	0	Autre :	0	Autre :	0

- **Critères d'évaluation :**

- Le candidat doit obtenir au minimum 50 % pour réussir le module

Pondération et crédits

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 40 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 3 : 20 %

Normes d'encadrement et de matériel

1 formateur pour maximum 20 candidats

Qualifications et expériences exigées pour les intervenants

Titres / Qualifications	Expériences utiles
Être détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Être détenteur d'un brevet Adepts à vocation pédagogique	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevet BI instructeur de base LFBMN	
Brevet Instructeur Nordic Walking Otop® (Hainaut Sports)	

1.17 Tableaux synthèses « charge théorique de travail » pour les candidats MS animateur & MS initiateur

Moniteur sportif Animateur					
Thématique	Module	Présentiel	Evaluation	Non-présentiel	Total
Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	CS 011_Cursus de formation LBFA-Adeps	0h30	0h00	0h00	0h30
	CS 012_Marche nordique et code de la route	1h30	0h15	0h30	2h15
	CS 013_Marche nordique et code forestier	1h30	0h15	0h30	2h15
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 021_Gestion de groupe en randonnée	1h30	0h15	0h15	2h00
	CS 022_Les échauffements en marche nordique	2h30	0h15	0h45	3h30
	CS 023_Retour au calme et stretching	2h30	0h15	0h45	3h30
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 031_Les fondamentaux techniques de la MN	4h00	0h15	1h30	5h45
	CS 032_Orientation et repérage en MN	3h00	0h15	1h00	4h15
Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	CS 041_Prévention et sécurité en marche nordique	2h30	0h15	0h45	3h30
Thématique 5 : Ethique et déontologie	CS 051_Charte « nordique »	1h30	0h00	0h00	1h30
Charge théorique de travail totale		21h00	2h00	6h00	29h00
Moniteur sportif Initiateur					
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 121_Méthodologie et gestion de groupes	3h30	0h15	6h00	9h45
	CS 122_Séances et cycles d'initiation	2h30	0h15	1h00	3h45
	CS 123_Stage didactique	11h00	0h00	15h00	26h00
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 131_Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn	5h00	1h00	5h00	11h00
	CS 132_Anatomie et physiologie appliquées à la MN	2h30	0h15	3h00	5h45
	CS 133_Techniques particulières en MN	2h00	0h15	1h00	3h15
Charge théorique de travail totale		26h30	2h00	31h00	59h30



1.18 Tableaux synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus Moniteur Sportif animateur & Moniteur Sportif initiateur

2 Moniteur sportif Animateur			
Thématique	Module	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	CS 011_Cursus de formation LBFA-Adeps	0 %	10 %
	CS 012_Marche nordique et Code de la route	50 %	
	CS 013_Marche nordique et Code forestier	50 %	
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 021_Gestion de groupe en randonnée	40 %	35 %
	CS 022_Les échauffements en MN	30 %	
	CS 023_Retour au calme et stretching	30 %	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 031_Les fondamentaux techniques en MN	40 %	35 %
	CS 032_Orientation et repérage en MN	60 %	
Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	CS 041_Prévention et sécurité en MN	100 %	20 %
Thématique 5 : Cadre éthique et déontologique	CS 051_Charte « nordique »	0 %	0 %
Moniteur sportif Initiateur			
Thématique	Module	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
Thématique 2 : Didactique et méthodologie	CS 121_Méthodologie et gestion de groupes	25 %	60 %
	CS 122_Séances et cycles d'initiation	25 %	
	CS 123_Stage didactique	50 %	
Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	CS 131_Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn	50 %	40 %
	CS 132_Anatomie et physiologie appliquées à la MN	30 %	
	CS 133_Techniques particulières en MN	20 %	

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats étudiants pour réaliser toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires,...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus. Dès lors, l'estimation de la charge de travail est bien plus large et englobe l'ensemble des activités d'apprentissage et d'évaluation.

1.19 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

La qualification et/ou l'expérience utile des chargés de cours sont détaillés dans les fiches type ECTS reprises aux points 4.1, 4.2 et 4.3.

La commission pédagogique LBFA sollicite et désigne les intervenants en fonction de la spécificité des modules. Ces intervenants doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Au minimum, le chargé de cours possède le niveau de diplôme concerné par la formation.

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Être détenteur d'un diplôme pédagogique
- Être détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique et/ou kinésithérapie
- Être « expert » justifiant des connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours
- Et avoir une expérience minimale de 5 ans comme chargé de cours régulier (3h00 semaine minimum) au sein d'un club de marche nordique
- Être reconnu par la commission pédagogique mixte



Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation			
	Module	Titres et qualifications	Expériences utiles
Thématique 1	CS 0.1.1 : Cours de formation LBFA-Adeps	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération et/ou d'un brevet Adeps spécifique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 0.1.2 : Marche nordique et code de la route		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 0.1.3 : Marche nordique et code forestier		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 2	CS 0.2.1 : Gestion de groupe en randonnée		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 0.2.2 : Les échauffements en marche nordique		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 0.2.3 : Retour au calme et stretching		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 1.2.1 : Méthodologie et gestion de groupe	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré	
Thématique 2	CS 1.2.2 : Séances et cycles d'initiation	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré	
	CS 1.2.3 : Stage didactique	Etre initiateur en marche nordique et reconnu comme Maître de stage par la fédération	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 3	CS 0.3.1 : Les fondamentaux techniques de la MN	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et membre de la direction technique de la fédération et/ou d'un brevet spécifique Adeps	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 0.3.2 : Orientation et repérage en MN		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 1.3.1 : Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn en MN		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 1.3.2 : Anatomie et physiologie appliquées à la MN		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	CS 1.3.3 : Techniques particulières en MN		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 4	CS 1.4.1 : Prévention et sécurité en marche nordique		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
Thématique 5	CS 0.5.1 : Charte « nordique »		Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré

6 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 41 § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités d'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Formation animateur en Marche Nordique

Il n'y a pas de stage pédagogique pour ce niveau de formation.

Formation Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

1.20 Présentation du stage

Le stage débute dès la fin de la session des cours et doit être terminé, au plus tard, un an après la fin de la formation.

Le stage se réalise dans un club affilié à la LBFA, avec un maître de stage reconnu par la LBFA, et en parfaite adéquation avec le public pour lequel le candidat a suivi la formation.

Les compétences de la formation doivent être exploitées et utilisées de manière optimale :

- Rassembler et animer le public par la pratique de la marche nordique
- Fidéliser à la pratique de la marche nordique
- Être capable de répéter et d'appliquer les bases et prérequis de la marche nordique dans les rencontres et les séances d'initiation.

Le stage comprend 5 séances de 2h00 à devoir préparer, animer et diriger. On peut estimer la durée du stage à minimum 10h en présentiel et 15h en non présentiel (préparations).

Les prestations du stagiaire réalisées lors du stage sont réalisées à titre gracieux.

Les prestations réalisées lors du stage par le Maître de Stage le sont à titre gracieux

Avant de débiter son stage, le candidat signera avec son maître de stage une convention de stage⁴, cela sera remise à l'opérateur de formation, qui validera cette convention. Une fois l'accord reçu, le stage peut débiter.

1.21 Dossier de stage

Lors du module CS 123_Stage didactique, le candidat recevra une information préalable concernant les modalités de réalisation du stage ainsi que les documents s'y rapportant.

4



1.21.1 Signalétiques

- Le dossier de stage est annexé au présent cahier des charges et est remis au stagiaire
- Le dossier de stage a fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte
- Éléments constitutifs du dossier de stage officiel : coordonnées du stagiaire, coordonnées du lieu de stage, coordonnées et niveau de qualification du Maître de Stage, domaine d'intervention du stage, calendrier, description et niveau du groupe, nombre d'heures, libellé de toutes les séances réalisées en fonction des séances types vues au cours de la formation, milieu dans lequel le stagiaire a évolué, le public cible, ...).
- Remise au stagiaire d'un exemplaire type du dossier de stage.
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique.

1.21.2 Cahier/Carnet de stage

Le cahier de stage comprendra :

- les préparations et évaluations des séances données par le candidat
- les appréciations et évaluations du maître de stage
- les corrections et remédiations proposées par le maître de stage
- les données précisant les modalités de renvoi du cahier de stage à la LBFA

1.21.3 Rapport de stage

Le rapport de stage complet, en un seul fichier informatisé, doit être envoyé au maximum 1 mois après la date de fin de stage, à l'opérateur de formation. Ce rapport sera composé de :

- Dossier de présentation : 3 à 4 pages
Dans ce rapport seront cités et expliqués :
 - o Contexte : club, maître de stage, dates, lieux, matériel, etc.
 - o Intervention : public, niveau d'intervention, contenus, choix pédagogiques, programmation de vos interventions et des contenus abordés.
 - o Terrain : expérience de terrain, difficultés rencontrées, progrès, travail accompli, adaptations, gestion du groupe, etc. (tous les éléments susceptibles de nous forger une idée sur le stage que vous avez réalisé).
 - o Conclusions personnelles
- Programmation de votre stage (selon les principes vus aux cours).
Celle-ci doit être prévue avec votre maître de stage.
Cette programmation (sous forme de calendrier) reprendra l'articulation de vos séances de stage et les compétences visées (principales)
- L'ensemble des préparations de stage
Complètes et signées par votre maître de stage
- Le rapport d'évaluation du maître de stage.



Signé par le maître de stage.

1.22 Règles concernant les Maîtres de stage

- Exercer cette fonction en accord avec la commission pédagogique de l'opérateur de formation. Les prestations réalisées lors du stage sont réalisées à titre gracieux.
- Il n'y a pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Le Maître de stage sera choisi par le candidat suivant une liste établie par la Commission Pédagogique et proposé à l'opérateur de formation.
- Dans certains cas, sur base de justifications formelles, le Maître de Stage pourra être "imposé" au candidat.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du maître de Stage.
- Le maître de stage a le diplôme de niveau Moniteur Sportif Initiateur ou possède une expérience équivalente. Il est nécessaire que le maître de stage ait au minimum 3 années actives au sein du club de marche nordique qui accueille le stagiaire.
- Une liste des Maîtres de stage, validée par la commission pédagogique, sera établie et à disposition des candidats.

1.23 Acceptation potentielle des Maîtres de stage

- Les Maîtres de stage exercent cette fonction en accord avec la LBFA.
- Ils/elles ont l'expérience et les compétences qui leur permettent de :
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe d'entraînement.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.

1.24 Endroits et niveaux de stage

- Après autorisation donnée par la LBFA, les stages s'accomplissent dans une section ou un club officiellement reconnu par la LBFA, idéalement extérieur au propre club du stagiaire.
- Les coordonnées de l'endroit du stage doivent être données avec précision.
- Le cadre dans lequel le stage se donne doit également être précisé (initiation en club, stage fédéral ou Adeps, ...)

1.25 Evaluation du stage et du carnet de stage

- Le Maître de Stage complète la grille du stage ;
- L'évaluation du stage est effectuée sur base de la grille d'évaluation du maître de stage ;
- La pondération du stage est de 30 %
- Pour réussir, le candidat doit avoir minimum 12 items acquis et maximum 4 items non acquis ;



- Le stage non réussi sera représenté dans l'année ; en cas d'échec à la 2ème session, le candidat recommencera son stage
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

2 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1er du décret du 08 décembre 2006, aux points 4 (les modalités de l'évaluation) et 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont déclinées pour chaque niveau de qualification.

En marche nordique, à l'exception du stage didactique qui ne s'impose pas au niveau du MS Animateur, les modalités d'évaluation sont identiques pour les candidats MS animateur et MS Initiateur.

Les évaluations se veulent essentiellement formatives et continues lors de la formation.

Pour tous les modules de cours, à l'exception du stage didactique, les tests de première session sont intégrés au sein de la formation.

FORMATIONS D'ANIMATEUR ET MONITEUR SPORTIF EN MARCHE NORDIQUE

2.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tôt 1 mois et au plus tard 3 mois après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation à la Commission Pédagogique Mixte.

2.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.

Les critères d'accès aux évaluations spécifiques des niveaux Moniteur Sportif Animateur et Moniteur Sportif Initiateur sont :

- 80% de présence active à l'ensemble des cours.

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- Non admission à l'évaluation finale.
- Non accès aux évaluations finales de la formation.
- Non remboursement de la formation



2.2.1 Présences au cours

Le candidat doit avoir:

- 80% de présences à l'ensemble des cours.

Remarques :

- En cas de blessure, une présence passive est acceptée sous condition de présentation d'un certificat médical.
- En cas de retard de plus de 15 minutes, la première heure de cours n'est pas comptabilisée.
- En cas de blessure ou maladie affectant de plus de 20% les présences au cours, le candidat ne sera pas accepté aux évaluations.

2.2.2 Autres modalités

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- Le paiement effectif des droits d'inscription ;
- Le respect de l'âge minimal requis ;
- Le respect des règles d'affiliation et de non suspension ;
- Les évaluations théoriques (écrites et/ou orales) sont organisées à plusieurs moments de l'année en fonction des sessions de formations organisées dans les différentes disciplines et niveaux.
- Les évaluations théoriques écrites peuvent éventuellement être organisées au même moment et au même endroit pour différentes disciplines et niveaux. Les candidats sont alors regroupés dans un même local mais reçoivent un questionnaire d'examen spécifique à leur formation.
- Tout cas de tricherie avérée lors des évaluations théoriques sera sanctionné par l'annulation de la totalité de l'épreuve en cours

2.2.3 Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats admissibles aux évaluations seront convoqués par voie officielle écrite (envoi non recommandé) ou par e-mail, par le biais de l'opérateur de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique
- Les candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences,...) seront prévenus par la même voie.

2.3 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

Les candidats absents enverront la justification de l'absence dans les 48 heures à l'opérateur de formation par mail, courrier ou toute voie légale.

- Si un candidat ne peut assister à une évaluation, il doit en avertir au plus tôt le responsable des formations de la LBFA par mail.
- Le candidat doit prévenir le responsable des formations de la LBFA au plus tard 24h avant l'examen.



- L'opérateur de formation statue sur la légitimité de l'absence et peut alors proposer au candidat un nouveau moment d'évaluation. Tant que les absences sont légitimes, un autre moment d'évaluation peut être proposé dans un délai de 6 mois au maximum.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci.
- Si un candidat arrive en retard à une évaluation, sans motif légitime, il pourra participer à celle-ci dans la durée impartie. Aucun délai supplémentaire ne lui sera accordé. Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

2.4 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence doit obligatoirement :

- être composée de plusieurs épreuves ;
- sanctionner un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porter sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprendre deux sessions d'évaluations, avec, pour chaque session, un jury de délibération constitué d'un minimum de personnes reconnues par la Commission Pédagogique Mixte.

Trois axes de formation sont mis en places :

- o Évaluation modules théoriques : 2 sessions
- o Évaluation modules pratiques : ne s'applique pas car évaluation formative sur le terrain.
- o Évaluation Stage : Évaluation critériée (pas d'actualité pour Animateur)

En cas d'échec dans l'un des trois axes de formation, le ou les autre(s) axe(s) réussi(s) seront dispensés.

Il n'y aura pas de dispenses partielles à l'intérieur d'un axe.

Une première session sanctionnera la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

2.5 Constitution du Jury d'évaluation

La constitution du jury est constituée par l'opérateur de formation et est validée par le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte. Cette validation peut être effectuée automatiquement sur base de la liste des chargés de cours.

Le jury d'évaluation sera informé des modalités d'organisation des épreuves, les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce afin notamment de respecter les mêmes exigences d'évaluation.



Le Jury sera composé des chargés de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative.

2.6 Décisions et délibérations du jury d'évaluation

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire, membres du jury, sera désigné.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'Administration générale du Sport en même temps que les résultats des évaluations.

2.7 Motivation du résultat de la délibération

Tout résultat de session doit obligatoirement être motivé.

Formations de Moniteur Sportif animateur et de Moniteur Sportif initiateur en Marche Nordique

Tant pour l'une que pour l'autre formation, les candidats doivent avoir 80 % de présence aux cours.

- Echec si :
 - o Ne présente pas 80 % de présence aux cours

1^{ère} session :

- o Réussite de plein droit si :
 - o Au moins 50% des points au total
 - o Au moins 50% dans chaque thématique
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- o Ajournement si :
 - o Au moins 50% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- o Ajournement si :
 - o Au moins 50% des points au total
 - o Au moins 50% dans chacun des modules
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter
- o Ajournement si :
 - o Moins de 50% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter
- o Ajournement si :
 - o Moins de 50% des points au total
 - o Moins de 50% dans une thématique = thématique à représenter
 - o Au moins 50% dans l'évaluation des stages



- Ajournement si :
 - Moins de 50% des points au total
 - Au moins 50% dans chacun des modules
 - Moins de 50% dans l'évaluation des stages = stage à représenter

2^{ème} session :

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la 1^{ère} session.

- Réussite de plein droit si :
 - Au moins 50% des points au total
 - Au moins 50% dans chaque thématique (2 et 3)
 - Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Réussite après délibération si :
 - Moins de 50% des points au total, mais au moins 50%
 - Au moins 50% dans chaque thématique
 - Au moins 50% dans l'évaluation des stages
- Échec si :
 - Au moins 50% des points au total
 - Moins de 50% dans une thématique (2 ou 3)
 - Au moins 50% dans l'évaluation de stage.
- Échec si :
 - Au moins 50% des points au total
 - Au moins 50% dans chacun des modules
 - Moins de 50% dans l'évaluation des stages
- Échec si :
 - Moins de 50% des points au total
- Échec si :
 - Au moins 50% des points au total
 - Moins de 50% dans une des thématiques (2 ou 3)
 - Moins de 50% dans l'évaluation des stages

Pour l'ensemble des sessions d'évaluation :

- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s)
- Refusé(e) pour plagiat
- Refusé(e) car échec en didactique lors de la formation
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

2.8 Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS

Tous les documents (présences, évaluation, etc.) sont introduits sur la plateforme en ligne de l'ADEPS. Le Conseiller Pédagogique validera la réussite d'un candidat au regard de toutes les pièces justificatives, ensuite le service d'homologation de l'Administration Générale du Sport délivrera le diplôme.



2.9 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé des résultats par voie officielle dans un délai raisonnable qui correspond au temps de correction, après la session d'évaluation. Les résultats contiendront le détail pour chaque thématique ainsi que la note obtenue pour le stage didactique.

Les candidats ajournés ou refusés seront prévenus par voie officielle en motivant les résultats et la décision.

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération. Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire d'évaluation.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée (6.11 Recours et procédures).

2.10 Recours et procédures

Le candidat s'estimant lésé par un résultat peut formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation ou une copie de son évaluation écrite et/ou des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration.

Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 10 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date butoir pour un recours sera indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultats. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de la LBFA à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (ADEPS et LBFA) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- Un membre de la fédération siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de la LBFA ou, à défaut, son représentant.
- Un représentant de la Direction générale du sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- Le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de la Direction générale du sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.



A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

Toute modification apportée à la procédure définie ci-dessus ou à la notation des différentes épreuves pendant une session doit avoir reçu l'aval de la Commission Pédagogique Mixte.

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.



Une journée de mise à niveau, avec 100 % de présence obligatoire sera exigée pour toutes les personnes qui ont suivi un cursus « d'encadrant » en marche nordique au sein d'autres instances que la LBFA et correspondant au cursus animateur du présent cahier des charges (sur base d'un dossier VAFE dûment rentré).

Au terme de cette journée le brevet d'animateur en marche nordique sera accordé et délivré aux personnes affiliées à la LBFA.

Formation Moniteur Sportif Initiateur en Marche Nordique

En prérequis pour accéder à la formation avec dispenses, il est impératif d'être titulaire des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur, dispensés par l'ADEPS, d'être affilié à la LBFA et en possession du brevet d'animateur sportif en marche nordique.

Une journée de mise à niveau, avec 100 % de présence obligatoire sera exigée pour toutes les personnes qui ont suivi un cursus « d'encadrant » en marche nordique au sein d'autres instances que la LBFA et correspondant au cursus initiateur du présent cahier des charges (sur base d'un dossier VAFE dûment rentré).

Le candidat devra également suivre le module sécuritaire « 1ers soins en milieu sportif » ou en être dispensé.

Au terme de cette journée le brevet d'initiateur sportif en marche nordique sera accordé et délivré aux personnes affiliées à la LBFA.

2.11 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

2.11.1 Base / recevabilité de la demande de VAF :

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification⁵ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction d'animateur ou de moniteur sportif initiateur en marche nordique.

2.11.2 Eléments à présenter pour une VAF :

⁵ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)



- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Une lettre de motivation, contenant les coordonnées personnelles : Nom – Prénom – Adresse officielle complète - Lieu et date de naissance - Mail - Tél/Gsm.
Dans cette lettre/formulaire de demande de VAF doivent aussi figurer explicitement la discipline, le(s) niveau(x), la (les) thématique(s) et/ou le (les) module(s) pour lesquels la (les) dispense(s) ou l'équivalence est (sont) demandée(s) doivent figurer explicitement sur la demande.
- Le tableau formaté dûment complété, contenant : le code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée ; le nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ; l'intitulé du module/cours ; les connaissances/compétences développées, les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) ; le volume horaire (présentiel – non présentiel), la forme d'évaluation et la note obtenue et les intitulés des documents annexés.

Demande de VAFE – Niveau Animateur Sportif en marche nordique							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module/du cours	Connaissances/compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire présentiel ou - non présentiel	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CS 0.1.1 Cursus formation LBFA-Adeps							
CS 0.1.2 Marche nordique et Code de la route							
CS 0.1.3 Marche nordique et Code forestier							
CS 0.2.1 Gestion de groupe en randonnée							
CS 0.2.2 Les échauffements en marche nordique							
CS 0.2.3 Retour au calme et stretching							
CS 0.3.1 Les fondamentaux techniques de la marche nordique							

CS 0.3.2 Orientation et repérage en marche nordique							
CS 0.4.1 Prévention et sécurité en marche nordique							
CS 0.5.1 Charte « nordique »							



Demande de VAFE – Niveau Initiateur Sportif en marche nordique

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances /compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ ou de compétences)	Volume horaire Présentiel ou non présentiel	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CS 1.2.1 Méthodologie et gestion de groupe							
CS 1.2.2 Séances et cycles d'initiation							
CS 1.2.3 Stage didactique							
CS 1.3.1 Fondamentaux techniques, la boîte à outils du MSIn en MN							
CS 1.3.2 Anatomie et physiologie appliquées à la MN							
CS 1.3.3 Techniques particulières en marche nordique							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Une table des matières peut être demandée ainsi que tout autre document qui permettra un lien entre le niveau de formation réussi et la demande de dispense.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives, et de là, octroyer ou non des dispenses partielles ou totales et, in fine, une potentielle équivalence.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).



- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent être sollicités afin qu'une analyse complète puisse être réalisée.

2.12 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

2.12.1 Base de la demande / recevabilité de VAE :

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec les champs de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation ;
- les contenus et volumes horaires doivent être égaux ou supérieurs aux contenus et volumes horaires pour lesquels des dispenses/équivalences sont demandées ;
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

2.12.2 Eléments à présenter pour une VAE :

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Une lettre de motivation, contenant les coordonnées personnelles : Nom – Prénom – Adresse officielle complète - Lieu et date de naissance - Mail - Tél/Gsm.
Dans cette lettre/formulaire de demande de VAE doivent aussi figurer :
 - explicitement la discipline, le(s) niveau(x), la (les) thématique(s) et/ou le (les) module(s) pour lesquels la (les) dispense(s) ou l'équivalence est (sont) demandée(s) doivent figurer explicitement sur la demande.
 - La description précise de ses expériences avérées et en étroites relations avec l'objet visé (emplois et stages, formations complémentaires et continuées, ...)
 - Identification du nombre d'heures et d'années de pratiques sur le terrain en concordance avec le champ de compétence du niveau sollicité pour une VAE.
 - Préciser les points suivants pour chaque expérience :
 - Emploi ou fonction
 - Nom de la structure dans laquelle les activités ont été exercées
 - Niveau d'encadrement
 - Période d'encadrement
 - Temps total approximatif d'encadrement
 - Intitulés des travaux s'il y en a eu
 - Toutes les pièces demandées dans le cadre de la formation initiale du diplôme ou certificat demandé.
- Le tableau formaté dûment complété, contenant : les diverses expériences en lien avec le(s) code(s) et nom du/des modules pour lequel (lesquels) une dispense est sollicitée ; le nom et le lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées ; le secteur d'activité de la structure ; la période d'activité au sein de la structure (date de début et de fin) ; le nombre



d'heures d'expérience pouvant être justifiées ; les principales fonctions/activités en rapport avec le(s) module(s) visé(s) ; l'expérience pouvant être « certifiée » par une autorité publique et/ou un breveté et ce avec précisions et les intitulés des documents annexés.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience	En lien avec le(s) module(s)	Nom et lieu de la structure	Secteur d'activité de la	Période de l'activité	Nombre d'heures d'expérience	Principales fonctions	Connaissances/compétences	Expérience pouvant être	Document annexé

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent être sollicités afin qu'une analyse complète puisse être réalisée.

2.13 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte (CPM) peut planifier un entretien de « VAFE ».

Celui-ci permettra de :

Compléter des points du dossier dont la formulation serait imprécise ;

Comparer et/ou vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec des RAA des différents modules du cursus complet de la formation.

L'entretien « VAFE » est conduit par au moins deux membres de la CPM.

Le candidat ne peut pas être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien.

2.14 Frais de procédure de VAFE

Pour l'année 2019, les frais de procédure VAFE s'élèvent à 40 € pour le niveau animateur en marche nordique et de 50 € pour le niveau moniteur sportif initiateur en marche nordique.

Les frais d'homologation Adeps sont inclus dans cette somme.

Ces frais doivent être payés simultanément à l'envoi du dossier à la LBFA sur le compte 734-0047826-14 de la LBFA avec la mention « Dossier VAFE Marche nordique »

2.15 Procédures administratives VAFE

2.15.1 Où envoyer le dossier VAFE ? :

CdCh_MSIni_LBFA_Marche Nordique_V1

20190619

102



- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres assurera le suivi du dossier et accusera la réception de celui-ci.
- *Le dossier doit être envoyé à :*
Frédérique Deroubaix – LBFA
Avenue de Marathon 119d
1020 Bruxelles
f.deroubaix@skynet.be

2.15.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple;
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

2.15.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

- Une demande de VAFE peut être introduite à tout moment.
- Toutefois, les demandes de VAFE seront analysées qu'une fois par trimestre (fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre) par la Commission Pédagogique Mixte.

2.16 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale des sports et de la LBFA.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de la LBFA et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 30 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroi pas un droit automatique à la VAFE.



2.17 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut-être favorable totalement, partiellement ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'octroi d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences de la personne demandeuse.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au point concernant les recours et procédures.

2.18 Valorisations d'anciennes formations spécifiques ADEPS

2.18.1 Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser et aider tout un chacun au niveau des VAF de ces cours généraux une liste de dispense par niveau a été organisée.

Elle reprend les dispenses (VAF) possibles pour les anciens cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

2.18.2 Cours spécifiques:

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. La demande sera donc d'office refusée.

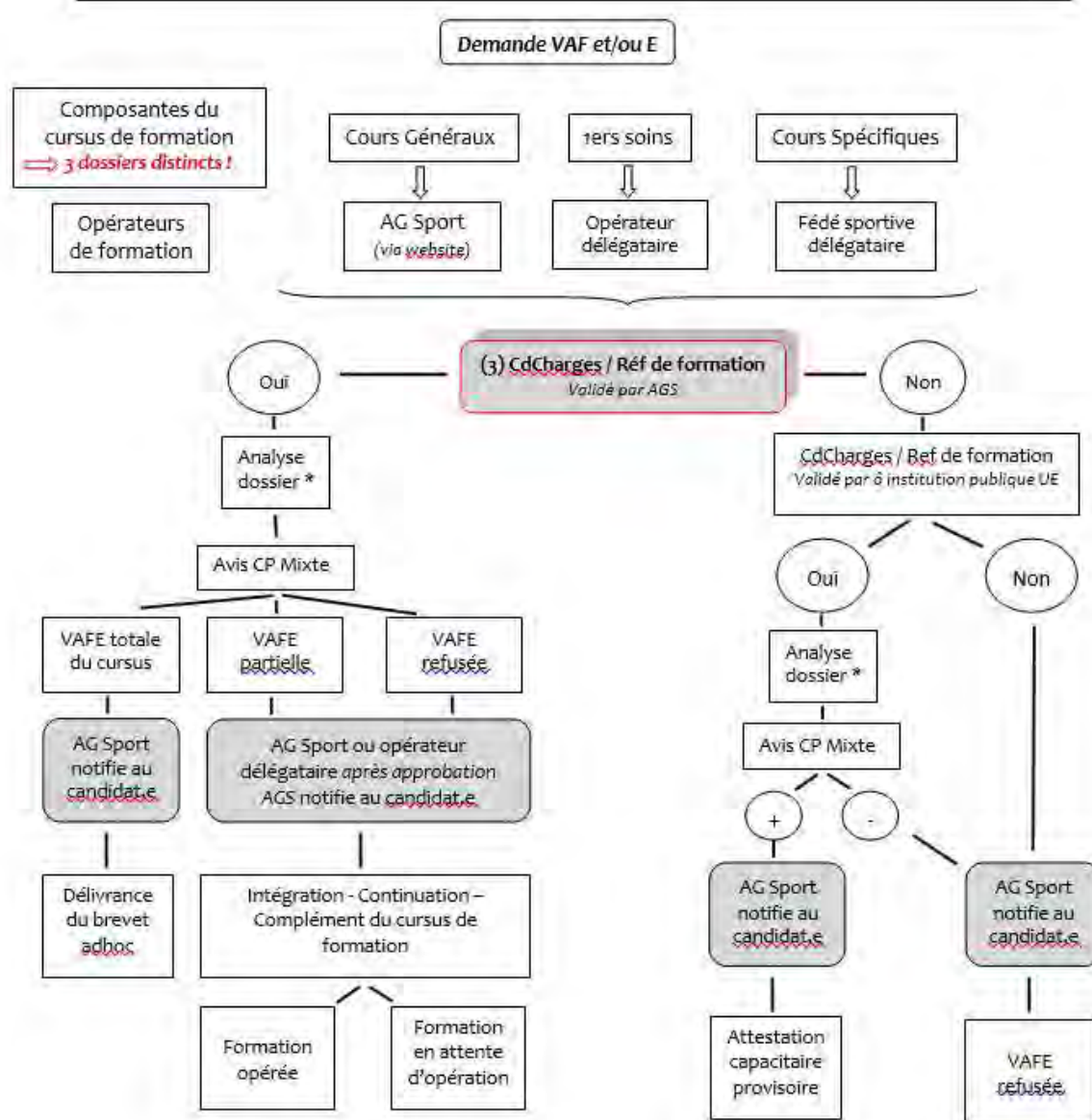
Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale,...) mais aussi les dispositions

langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Vous avez un brevet/diplôme	Après demande officielle écrite, vous pouvez être dispensé du (des) module(s) suivants
Diplôme de régent/bachelier et/ou licencié/master en Education physique Toute formation d'encadrant sportif reconnu officiellement par l'Adeps (brevets) ou par une instance étatique de l'UE (fédération sportive, Administration,...) avec une expérience minimale de 3 ans	CS 0.2.1 / CS 0.2.2 / CS 0.2.3
Brevet d'animateur sportif EnéoSport Niveau 1 avec spécialisation en marche nordique (à partir de 2012)	CS 0.2.1 / CS 0.2.2 / CS 0.2.3 CS 0.3.1
Brevet d'animateur sportif EnéoSport Niveau 2 avec spécialisation en marche nordique (à partir de 2012)	CS 0.2.1 / CS 0.2.2 / CS 0.2.3 CS 0.3.1 CS 1.2.1 / CS 1.2.2 / CS 1.2.3 CS 1.3.1
Brevet BI « Instructeur de base » LFBMN (Ligue Francophone Belge de Marche Nordique)	CS 0.2.1 / CS 0.2.2 / CS 0.2.3 CS 0.3.1 CS 1.2.1 / CS 1.2.2 / CS 1.2.3 CS 1.3.1 / CS 1.3.2 / CS 1.3.4
Brevet « Instructeur Nordic Walking – Otop » (Hainaut Sports / CFAR Ifapme)	CS 0.2.1 / CS 0.2.2 / CS 0.2.3 CS 0.3.1 CS 1.2.1 / CS 1.2.2 / CS 1.2.3 CS 1.3.1 / CS 1.3.2 / CS 1.3.4



2.19 Tableau synthèse complet des procédures VAFE



8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure de suivi administratif doit être strictement respectée.

2.20 Prérequis à l'homologation / à la certification

Pour rappel, tout comme la validation des cours généraux du niveau correspondant, et tel que précisé à la section 3, le module de formation *''Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif''* de 8 heures opéré et validé par un opérateur reconnu par l'AG Sport constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur.

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Suivi des dossiers d'homologation par voie électronique

Au préalable de toute édition de formation, une demande doit être introduite administrativement par le biais de la plate-forme de gestion des cours en ligne de l'AG Sport.

L'outil *« Gestion de cours »* est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet ADEPS.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration. Il fixe aussi automatiquement les frais administratifs de l'ensemble de la procédure (envoi automatisé de factures). Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes (dont la validation des cours généraux du niveau correspondant et du module *« Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif »*), chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont certifiées par l'Administration, un brevet homologué est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.



